



Délibération n°2025-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 16 janvier 2025)**

Date de convocation : 06/01/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 janvier 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, Mme BERGES Isabelle, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, M. CACHELOU Yoann, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian

Pouvoirs : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à Mme BLANCHET Anne

Secrétaire de séance : M. DAGUERRE Robert

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL N°2024/08

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024.

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2024, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2024/08 du 19 décembre 2024.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

